

Le Vlaams Belang est le parti le plus anti-féminin de Belgique, dénonce le Conseil des femmes francophones

« Cinquante pour cent de femmes en politique c'est trop », a d'ailleurs déclaré Tom Van Grieken, le président du Belang, sur les ondes de Radio 1, rappelle le Conseil.



©Belga



Par Belga

Publié le 30/05/2019 à 12:58 | Temps de lecture: 3 min

Le Vlaams Belang, grand vainqueur des élections de dimanche dernier, est le parti le plus anti-féminin que la Belgique ait connu, dénonce jeudi le Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB), au lendemain de l'audience royale de la formation d'extrême droite. Celle-ci « reste fidèle à son ADN anticonstitutionnel, anti-belge, anti-démocratique, et avec une constance qui frise l'obsession, homophobe et anti-femmes », déplore Sylvie Lausberg, historienne et présidente de l'organisation féministe.

Pour le CFFB, les « mâles » du parti d'extrême droite ont « réussi leur coup : serrer la main du chef de l'Etat, évincer fissa les deux premières femmes élues sur leurs listes, illico remplacées par des hommes (<https://www.lesoir.be/227731/article/2019-05-29/deux-elues-du-vlaams-belang-cedent-leur-place-des-hommes>), et remettre en cause rien moins que l'égalité des femmes et des hommes ». « Cinquante pour cent de femmes en politique c'est trop », a d'ailleurs déclaré Tom Van Grieken, le président du Belang, sur les ondes de Radio 1, rappelle le Conseil.

► **Le Vlaams Belang porte plainte contre Laurette Onkelinx: «Je persiste et signe», répond la socialiste** (<https://www.lesoir.be/227852/article/2019-05-30/le-vlaams-belang-porte-plainte-contre-laurette-onkelinx-je-persiste-et-signe>).

Et Sylvie Lausberg de rappeler l'attitude du parti, alors appelé Vlaams Blok, face à la loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Quelques mois après le vote du texte en 1990, la formation d'extrême droite en avait déposé un autre visant à recriminaliser cet acte médical. Elle avait alors dénoncé une loi qui fait droit aux « états d'âme émotionnels des femmes » et avait réclamé une interdiction généralisée de l'IVG.

Le Vlaams Blok avait ensuite redéposé cette proposition de loi en 1992, 1996, 1999 et 2003. Après sa dissolution en 2004, son successeur, le Vlaams Belang, en avait fait de même en 2007, 2008 et 2011, se remémore le Conseil des femmes francophones de Belgique.

📖 À lire aussi | [Tom Van Grieken, l'homme qui rend le Belang «fréquentable»](https://plus.lesoir.be/227134/article/2019-05-26/elections-2019-tom-van-grieken-lhomme-qui-rend-le-belang-frequentable) (<https://plus.lesoir.be/227134/article/2019-05-26/elections-2019-tom-van-grieken-lhomme-qui-rend-le-belang-frequentable>).

« Nul doute que les 18 élus au Parlement fédéral de ce parti ne s'arrêteront pas en si mauvais chemin », imagine l'organisation. « Non, ils n'ont pas traîné, contestant – à peine les micros ouverts – l'article 11bis de la Constitution qui garantit aux femmes et aux hommes l'égal exercice de leurs droits et libertés ainsi que la parité dans les institutions. Le Vlaams Belang doit d'ores et déjà être déclaré hors-la-loi », conclut Sylvie Lausberg.

► **[Migration, justice, climat: le programme du Vlaams Belang qui a séduit 18% des Flamands](https://plus.lesoir.be/227395/article/2019-05-27/migration-justice-climat-le-programme-du-vlaams-belang-qui-seduit-18-des-flamands)** (<https://plus.lesoir.be/227395/article/2019-05-27/migration-justice-climat-le-programme-du-vlaams-belang-qui-seduit-18-des>).

Le cordon sanitaire entourant le Vlaams Belang est «plus que jamais nécessaire», a pour sa part estimé jeudi le Centre communautaire laïc juif (CCLJ), au lendemain de l'audience du roi Philippe avec le président du parti d'extrême-droite, grand vainqueur des élections de dimanche dernier.